

Avantage orthodontie - Forfait appareillage

Formulaire de demande d'intervention

Service « orthodontie » art. 82 des statuts de la Mutualité Solidaris Wallonie

À faire parvenir à votre mutualité (veuillez compléter toutes les rubriques de ce formulaire).

À compléter par le bénéficiaire

Nom et Prénom :

N° d'identification du Registre National :

Fait le / /

à

Signature :

Collez ici la vignette du bénéficiaire

À compléter par l'orthodontiste

Date de la prestation : / /

Montant total des honoraires perçus (intervention AO incluse) pour la prestation ci-dessous :

..... €

N° du code de nomenclature :

- ☐ 305933 (1^{er} forfait traitement 1^{ère} intention)
- ☐ 305955 (2^{ème} forfait traitement 1^{ère} intention)
- ☐ 305631 (1^{er} forfait pour appareil)
- ☐ 305675 (2^{ème} forfait pour appareil)

Date : / /

Signature¹ et cachet du prestataire :

¹ La date de signature du prestataire doit être postérieure à la date de la dernière prestation.

Conditions applicables suivant les statuts Solidaris Wallonie

Nous intervenons, par bénéficiaire, dans le cadre des soins et traitements orthodontiques ayant obtenu l'accord du médecin-conseil dans le cadre de l'Assurance Obligatoire.

Pour les traitements débutés à partir du 01/01/2024, l'intervention est de maximum 600,00€ répartis comme suit :

- 2 X 150 € pour les 2 premiers forfaits d'appareillage
- 2 X 150 € lors de la 12^{ème} et 30^{ème} prestation "forfait de traitement régulier"

Les forfaits sont accordés pour autant qu'un montant ait été facturé au bénéficiaire pour chacune des prestations.

Enfin, un forfait complémentaire de 400 € est octroyé en cas d'affections particulières à partir de la 24^{ème} prestation " forfait de traitement régulier ".

Besoin d'informations complémentaires ?

- Rendez-vous dans votre point de contact
- Allez sur le site : www.solidaris-wallonie.be
- Contactez Solidaris Wallonie par téléphone : 078/051 319

Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées ont pour but d'établir vos droits au service susmentionné organisé par votre mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire (loi du 06/08/1990 relative aux mutualités). Vos données seront traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

*À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **privacy.300@solidaris.be***